



Comité de désignation

Mandat

Composition

Le comité de désignation du Réseau est composé:

- a) d'un administrateur qui en assure la présidence
- b) d'au moins trois (3) membres du Réseau nommés par le Conseil qui ont une expertise dans le domaine
- c) d'un représentant de chaque RLISS

De plus, le comité tentera d'assurer une représentation géographique du territoire.

Mandat

Sujet à l'application de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario, le comité assume les fonctions suivantes :

- a) préparer un plan de travail régional pour la désignation des organismes en vue d'améliorer l'accès à des services de santé en français sur le territoire des RLISS de Champlain et du Sud-Est
- b) étudier les demandes de désignation en provenance des organismes de santé et faire ses recommandations au Conseil d'administration
- c) développer et approuver des outils et des processus pour faciliter la désignation et en assurer les suivis appropriés
- d) préparer et actualiser un plan de réévaluation périodique de l'accès à des services de santé en français offerts par des organismes déjà désignés

Source : Règlement administratif, juin 2014, par.11.9